

Associations et entreprises, amateurs et professionnels

Les relations entre associations et entreprises, entre amateurs et professionnels, posent des problèmes que certains analysent en termes de rapports concurrentiels. L'Union REMPART, dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine, rejette ces oppositions simplistes et s'efforce de rechercher des formes d'interventions complémentaires en fonction des spécificités de chaque partenaire. En effet, seul l'effort conjugué de l'État et des autres collectivités publiques, des associations et des bénévoles, des entreprises et des professionnels, et aussi de tous les citoyens permettra de sauver le patrimoine.

Associations et entreprises un faux débat

L'Union REMPART se refuse catégoriquement à assimiler le travail réalisé par des chantiers de bénévoles à une forme de concurrence déloyale faite à des entreprises spécialisées ou non. Elle estime que ce problème doit être pris en terme de finalité et non de concurrence.

Les entreprises n'ont pas pour finalité de défendre le patrimoine ni d'éduquer le public mais de fournir des prestations contre rémunération.

Les associations telles que REMPART se sont assignées un objectif désintéressé : la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, notamment par l'organisation de chantiers de bénévoles et par une action éducative visant à sensibiliser l'opinion publique. Elles partagent cet objectif avec certains services de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Les chantiers de bénévoles ont en eux mêmes une vertu éducative déterminante, directe pour ceux qui y participent et indirecte pour ceux qui en sont les témoins, car ils contribuent à responsabiliser les uns et les autres et à les insérer dans le contexte social.

Les associations et les chantiers peuvent également être d'intéressants supports de formation pour les travailleurs d'entreprises spécialisées ou non.

En outre, on ne peut opposer totalement le monde économique au secteur du non profit. Par et pour leur action, les associations font appel aux circuits et moyens économiques :

- elles achètent du matériel et des matériaux mais aussi de l'alimentation pour les participants,
- elles ont recours à différents services du secteur marchand (assurances, transports, ...),
- elles sont créatrices ou au moins génératrices d'emplois,
- elles ont recours à des entreprises ou à des artisans pour des travaux complémentaires,
- elles favorisent le tourisme,

Enfin, certaines catégories de travaux ou techniques anciennes, ne peuvent habituellement être effectuées par des entreprises, parce que non rentables, ou trop onéreux. Les associations peuvent réaliser ce type de travail de par leurs buts non lucratifs et leurs moyens bénévoles.

Pour un bénévole conscient et responsable

Le patrimoine est un bien collectif. Les citoyens ont le droit et même le devoir de contribuer à sa sauvegarde, en particulier par une implication physique personnelle. L'Etat et les autres collectivités publiques ne peuvent et ne doivent pas tout faire.

Les volontaires, regroupés en association peuvent jouer un rôle efficace s'ils ne considèrent pas cette activité comme un simple loisir. Le chantier de sauvegarde se distingue du bricolage parce qu'il est réalisé au service de la collectivité et qu'il laisse des traces durables sur l'élément du patrimoine où il s'exerce.

En conséquence, l'Union REMPART ne peut accepter que les personnes et les groupes qui se réclament d'elle, réalisent une action qualitativement insuffisante sous prétexte de bénévolat ou de manque de moyens. L'action de sauvegarde implique une obligation morale de résultats. Elle impose à ceux qui s'y adonnent une certaine discipline.

C'est pourquoi bénévoles et salariés des associations doivent accepter de se former par tout moyen approprié, en particulier des stages. Cette formation ne se limite pas aux aspects techniques mais englobe également les problèmes humains et administratifs. C'est grâce à un encadrement de qualité que les bénévoles peuvent mettre en œuvre des techniques complexes et atteindre les meilleurs résultats.

Amateurs et professionnels

Les associations regroupent souvent en leur sein des professionnels pouvant être de véritables spécialistes. Ils peuvent les conseiller en dehors de leurs responsabilités professionnelles et les aider à nouer le dialogue avec des professionnels non membres de l'association.

Les non-professionnels ont le droit de demander aux professionnels de partager avec eux leur savoir dans le cadre des possibilités offertes par leur emploi. Les professionnels ne doivent pas se retrancher derrière leur technicité et leur spécialisation pour refuser le dialogue et la collaboration.

Toute action de sauvegarde demande à tous ceux qui y contribuent de faire preuve de modestie. Les professionnels comme les amateurs, peuvent se tromper, les uns et les autres doivent connaître et reconnaître les limites de leur capacité ou de leur disponibilité. La sauvegarde du patrimoine à tout à gagner d'une collaboration fructueuse entre tous ceux qui peuvent y contribuer.

Ce que les professionnels peuvent apporter aux amateurs est évident mais les non-professionnels peuvent aussi apporter beaucoup aux spécialistes par leurs origines socio-professionnelles, leurs formations diversifiées, leur enthousiasme et leur ténacité liés au caractère volontaire de leur action.

*Texte d'Orientation Générale
adopté par l'A.G. de Châtel,
le 10 juin 1984.*